

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 juin 2024

– Point 7b de l'ordre du jour –

Délibération n° 2024-11

Relative à la prolongation du mandat des membres du Comité d'Orientation et de Dialogue (COD)

- Vu** les missions de Santé publique France précisées aux articles L.1413-1 et suivants du code de la santé publique ainsi que les articles R.1413-1 et suivants du code de la santé publique ;
- Vu** la délibération 2020-94 du Conseil d'administration du 30 novembre 2020, relative à la nomination des membres du comité d'orientation et de dialogue ;
- Vu** la délibération 2023-01 du Conseil d'administration du 10 mars 2023, complétant la liste des membres nommés au comité d'orientation et de dialogue.
- Vu** la proposition de la directrice générale de prolonger le mandat des membres du comité d'orientation et de dialogue jusqu'au 24 décembre 2025.

Considérant les circonstances exceptionnelles ayant marqué le début du mandat de l'instance.

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

- Article 1** Le mandat des membres du comité d'orientation et dialogue est prolongé d'une durée de 12 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2025.
- Article 2** La directrice générale de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présence décision.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 09 juillet 2024

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration

